

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation [1857-1876]
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 18 (1866)

Vorwort: Discours prononcé à l'ouverture de la séance générale du 22 août 1866
Autor: Grosjean

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE GÉNÉRALE

du 22 août 1866,

par M. le pasteur GROSJEAN.

Messieurs très honorés collègues, Mesdames et Messieurs qui voulez bien honorer de votre présence notre réunion !

Lorsque je fus appelé à présider la Société d'émulation dans sa réunion générale à St-Imier en 1861, je pensais que c'était pour la première et dernière fois que pareille tâche m'incombait. Mon discours d'ouverture me semblait devoir être pour moi le chant du cygne. La Providence en a décidé autrement, et les prescriptions de notre règlement placent de nouveau entre mes mains, pour aujourd'hui, le sceptre de la présidence. J'accepte cet honneur réglementaire avec confiance, comptant sur votre indulgence qui m'est bien connue ; je l'accepte avec satisfaction parce que la réunion a lieu dans l'ancien chef-lieu de la Prévôté de Moutier-Grandval, de cette contrée à laquelle j'appartiens par ma naissance et par la plus grande partie de mon activité pastorale. Je me sens heureux, Messieurs et chers collègues, de pouvoir vous souhaiter la bienvenue dans ce petit coin de pays, qui, par son histoire, par ses anciennes institutions, par le caractère de ses habitants aussi bien que par ses sites pittoresques, a droit de nous inspirer à tous un vif intérêt. Je vous la souhaite cette bienvenue, au nom de notre section ; au nom des citoyens de Moutier, qui se font gloire de nous voir réunis au milieu d'eux ;

au nom des Dames dont les mains délicates ont tressé les jolies guirlandes qui ornent notre salle de réunion.

C'est à cette ancienne Prévôté que se rattachera la communication que je vais vous adresser, et par laquelle s'ouvrira la série des travaux de ce jour. Je vais vous présenter l'esquisse biographique d'un homme qui appartenait à cette intéressante contrée, qui l'aimait sincèrement et qui a consacré à sa prospérité, ses talents et ses forces, aussi longtemps que les circonstances l'ont permis. Cette biographie sera celle du *Dernier Bandelier* de la Prévôté.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, vivait à Saules, un de ces bons patriarches, franc et loyal Prévôtois, qui joignait à la simplicité des mœurs, un ardent amour pour son pays. Cet homme était Etienne Grosjean, ancien de l'église de Tavannes et Chaindon, qui, en 1746, fut revêtu par ses concitoyens de la charge honorable de Bandelier de la Prévôté, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1763. Il avait épousé Suzanne Chatelain, de Reconvillier. Trois enfants, nés de leur union, moururent en bas âge. Enfin il leur naquit, le 14 avril 1744, un fils, qui fut baptisé à Chaindon et auquel on donna le prénom de son père.

Jouissant d'une honnête aisance et revêtu d'un emploi honorable, le Bandelier fit donner à ce fils, qui était son unique enfant, une instruction appropriée à son rang, je dirai même assez soignée pour ce temps-là. Il le plaça de bonne heure à Bienne pour recevoir dans les écoles de cette ville, des leçons de langue allemande et de langue française, d'arithmétique et de géographie. Pour l'agrément, il lui fit donner des leçons de musique instrumentale. Le jeune homme choisit le violon et cultiva cet art assez longtemps. Pendant que Bellelay était dans sa splendeur, le maître de musique du pensionnat venait souvent chez lui pour s'exercer et s'amuser ensemble. Son violon est encore entre les mains de l'un de ses parents, et je possède son cahier de musique qui donne la mesure de ce qu'était cette science à cette époque. Il renferme, outre les exercices préliminaires, des marches, des airs de danses, valse, me-

nuets, gavottes, etc., le tout d'une grande simplicité et d'une exécution peu difficile.

Plus tard il fut aussi placé chez le pasteur de Gléresse pour continuer son éducation et surtout pour se perfectionner dans la langue allemande.

Ce que j'ai vu de son travail prouve que les sacrifices que son père s'étaient imposés pour l'instruire, n'avaient pas été perdus. Calligraphie, style, orthographe, tout est assez bien soigné. L'orthographe n'est cependant pas toujours correcte. Dans ses écritures on remarque beaucoup de propreté, d'exactitude, point ou peu de ratures, ce qui prouve que c'était un homme réfléchi, logique et qui avait de l'ordre dans ses affaires.

Au moment de la mort de son père (le 12 mai 1763), notre jeune homme venait d'accomplir sa 19^{me} année. Le père laissait deux places à repourvoir ; celle de Bandelier de la Prévôté qui fut conférée à M. David Moschard, et celle de membre du consistoire de Tavannes. Malgré son extrême jeunesse, le fils fut appelé à succéder à son père dans cette dernière charge. Il paraît que pour ce choix on n'eut pas égard à l'âge et à l'expérience, mais plutôt à la position sociale. On aurait pu croire que c'était un moyen habilement mis en œuvre pour retenir dans les bornes de la sagesse et de la modération, un jeune homme naturellement vif et qui aurait pu avec facilité abuser de sa position et de ses ressources, mais je crois plutôt que cette nomination doit être attribuée au respect pour la mémoire de son père et au désir d'avoir dans le vénérable corps des anciens, un jeune homme qui avait la perspective d'une belle carrière.

A peu près à la même époque, il fut appelé à siéger dans la justice de la mairie de Tavannes.

Il n'avait pas encore accompli sa 20^{me} année, qu'il fit le sacrifice de sa liberté domestique sur l'autel de l'hymen. Le 3 décembre 1763, fut célébré son mariage avec D^{lle} Elisabeth-Catherine Saunier, fille du sieur maire de Tavannes. C'était une femme très respectable, d'une grande douceur et de beaucoup de piété. Au grand regret de l'un et de l'autre, leur union resta stérile.

La charge de Bandelier étant devenue vacante par le décès de M. Moschard, le 11 septembre 1787, il fallut y repourvoir et le peuple jeta les yeux sur l'ancien Grosjean.

Ce serait le cas d'entrer ici dans quelques détails sur l'origine de cette charge et sur les fonctions qu'avaient à remplir ceux qui en étaient revêtus.

Je n'ai pas de données certaines sur le premier point. L'institution me paraît remonter à l'origine de la formation des sociétés et provenir d'en bas et non d'en haut. Le peuple se choisissait un chef, porteur de bannière, pour le conduire au combat et sauvegarder ses intérêts. C'est là l'origine probable de cet emploi. Depuis longtemps cette charge existait dans la Prévôté, où elle avait acquis et conservé une importance qu'elle n'avait pas ailleurs, résultant des limites imposées à l'autorité du Prince par la lettre de franchises et par le traité de combourgeoisie avec Berne. Il en est fait mention dans les actes publics, pour la première fois, si je ne me trompe, dans le 1^{er} rôle de la Prévôté qui date du XV^e siècle.

Dans cet acte remarquable le Bandelier Jean Grosjean figure à la tête des maires et prud'hommes de la Prévôté pour déclarer et faire connaître à Messire Jean de Fleckenstein, Prévost de Moutier-Grandval, les us, droits et franchises de la Prévôté.

Le Bandelier était chef militaire du pays. Le drapeau lui était confié. De là son nom de Bandelier de Bandière, ou Banneret de Bannière. C'est lui qui levait les troupes lorsque le Prince ou Berne en demandait. C'est lui qui convoquait et qui présidait l'assemblée des députés de la Prévôté où l'on traitait tout ce qui concernait les intérêts généraux du pays, répartissait les frais d'administration et les contributions, soignait les réparations et corrections de routes, dirigeait les procès et faisait valoir les plaintes contre les abus du pouvoir. Le Bandelier était le tribun du peuple, spécialement chargé de veiller à la conservation de ses droits, coutumes, franchises et libertés, de faire respecter les traités et de repousser les empiètements de l'autorité princière-épiscopale. Dans l'exer-

cice de ses fonctions, il était indépendant du Prince-Evêque. Cette place était à vie.

L'assemblée de la Prévôté, pour la nomination du nouveau tribun, fut convoquée par M. Bajol, lieutenant de S. Altesse, et fixée au 11 octobre 1787.

Cette nomination se faisait par un vote public auquel chaque chef de famille devait prendre part. Il fallait être armé pour assister à cette opération.

Autrefois et encore en 1746, la votation avait lieu sous le portail de l'église St-Germain. Cet emplacement n'offrant plus de sécurité, à cause que la tour et le portail tombaient en ruine, celle dont nous avons à vous parler, eut lieu dans cet antique bâtiment de Moutier que plusieurs d'entre nous ont encore vu, qui portait le titre pompeux de maison-de-ville et sur l'emplacement duquel on a érigé le bel édifice dans lequel nous recevons à cette heure une bienveillante hospitalité.

Le grand-baillif de Rinck et le lieutenant Bajol assistèrent à cette élection. Réunis autour d'une table avec les autres officiers du Prince et les députés de la Prévôté, ils dirigeaient les opérations et contrôlaient les votes. Les citoyens de chaque mairie, passant successivement près de la table, prononçaient à haute et intelligible voix le nom de celui qui jouissait de leur confiance pour remplir cette place. On n'admit que le vote personnel. Les procurations furent rejetées.

Sur environ onze cents citoyens présents, 900 votèrent en faveur d'Etienne Grosjean. Son principal concurrent était le protégé du Prince ou plutôt de ses officiers, tandis que lui était l'ami du peuple et le protégé des Bernois. Dès que le résultat du vote fut connu, le peuple se forma en bataillon carré, derrière le château; le nouvel élu au centre avec la bannière, les officiers du Prince et les députés du pays. Serment fut prêté par le Bandelier à la bannière et par les citoyens au Bandelier. Je passe sous silence les autres détails de cette fête des Prévôtois que Bridel a si bien dépeinte dans son ouvrage intitulé : *Course de Bâle à Bienne*.

Peu de temps après sa nomination, le nouveau Bandelier

alla à Porrentruy pour rendre ses hommages à Son Altesse et immédiatement après à Berne pour rendre ses devoirs à LL. EE. Ce sont les expressions dont il se sert.

Lors de son entrée en fonctions, la Prévôté avait à soutenir deux procès commencés sous son prédécesseur, procès qui lui causèrent beaucoup d'embarras et provoquèrent de nombreux déplacements. L'un était celui des États que la Prévôté gagna, l'autre celui de la matricule qui resta, comme l'on dit communément, pendu à Wetzlar, c'est-à-dire qui était en appel et non encore jugé lorsque le pays changea de maître.

Il travailla beaucoup pour la solution d'une difficulté soulevée par la commune de Loveresse qui refusait de payer sa quote-part des comptes du pays. Cette affaire fut portée devant les tribunaux.

Il dut aussi faire de nombreuses démarches dans le but d'obtenir de l'autorité épiscopale que les corps ecclésiastiques, Bellelay et le chapitre de Moutier, fussent obligés de concourir aux charges des ponts et chaussées.

L'ordonnance princière du 9 juin 1788, qui haussait le prix du sel et interdisait aux habitants de l'Evêché de s'en procurer à l'étranger, piqua au vif le Bandelier et l'engagea à faire de nombreuses courses à Nidau, à Delémont, à Porrentruy et à Berne pour revendiquer et maintenir intacts les droits de la Prévôté. Le 9 août 1789, aux montes de la dime à Moutier, le peuple s'étant ameuté contre les officiers du Prince, celui-ci était prêt à tirer une vengeance éclatante de cet acte d'insubordination. Le baillif de Nidau, qui était un M. de Wattenwyl, interposa ses bons offices et sur son avis le Bandelier se rendit auprès du Prince pour conjurer l'orage. Il y parvint en assurant S. A. de la fidélité des Prévôtois et en désapprouvant la conduite de certaines personnes envers ses officiers.

A part ces quelques difficultés, les premières années de son administration se passèrent assez tranquillement, mais bientôt après surgit une époque de troubles qui rendit sa tâche difficile et délicate.

La révolution française avait éclaté. Les idées nouvelles,

quoique dépourvues de télégraphes et de voies ferrées, s'étaient répandues promptement au long et au large. Elles avaient pénétré dans les montagnes du Jura et quelques parties de l'Evêché étaient fortement agitées. La fuite du prince-évêque Joseph de Roggenbach avec ses principaux officiers en 1792, l'occupation de la partie germanique de l'Evêché par un corps de l'armée française, la crainte de voir la Prévôté envahie à son tour ; tous ces graves événements affectèrent profondément le Bandelier qui aimait son pays et qui aurait voulu y maintenir le *statu quo*, qu'il regardait comme le *nec plus ultra* de la science et du bien être politiques.

Il dut, dans ces graves circonstances, agir avec beaucoup de prudence et déployer une grande circonspection. Il puisait ses conseils et ses directions auprès du gouvernement bernois par l'entremise du grand-baillif de Nidau. Il correspondait fréquemment avec ce magistrat et il se rendit plusieurs fois à Nidau et à Berne pour se concerter sur les affaires du pays. Son but principal était de faire comprendre la Prévôté dans la neutralité helvétique, en vertu de sa combourgeoisie avec Berne. Sur un avis de LL. EE. et pour atteindre ce but, il cherche à s'aboucher avec le général de Ferrière qui commandait les troupes françaises à Delémont. Arrivé à Moutier, il apprend que le général ne peut le recevoir. Il rebrousse chemin et regagne ses pénates. Huit jours plus tard, nouvelle tentative. Arrivé à Delémont, il obtient une audience dont il profite spécialement pour insister sur le maintien de la neutralité. Le général de Ferrière exige un acte du gouvernement bernois pour la constater. Nouvelle course à Berne, qui est couronnée de succès.

Plus tard le Bandelier dut retourner à Delémont pour conférer avec les députés de l'assemblée nationale de France, et aussi avec le général Demars, dans l'intérêt du pays, soit pour faire respecter sa neutralité.

On prit quelques mesures militaires qui consistèrent à établir des piquets de surveillance à Courrendlin, à la Rouge-

Eau, à Fornet-Dessous, à Elai; mais ils furent congédiés peu après, eu égard aux frais qu'ils occasionnaient.

Le respect dû à l'histoire m'oblige de dire qu'alors on employait déjà quelques moyens occultes pour l'administration du pays. En juillet 1791, le Bandelier fait acheter par le boucher Pit, à Tavannes, un mouton gras qui fut envoyé à une dame désignée uniquement par les initiales Mad. la B. de J. Ce mouton valait 10 livres 1 sol 9 deniers, monnaie de Bâle. On adressait les cadeaux aux dames, vu que leurs maris n'osaient pas en accepter.

Dans les comptes de 1794, on voit que le Bandelier fait accorder une gratification de 50 livres bâloises à une personne qui lui avait rendu de grands services, dit-il, en surveillant et observant les démarches des troupes françaises qui se trouvaient sur les frontières de la Prévôté. Le nom de cette personne est tenu secret. Une dépense analogue figure dans les comptes postérieurs.

L'autorité du Prince n'existant plus de fait, il fallut la remplacer par quelque chose. Ce fut alors qu'eut lieu la réunion d'une espèce de constituante présidée par le Bandelier et qui fut chargée d'élaborer un acte constitutif dont le résultat principal fut l'établissement d'un conseil d'administration auquel fut dévolue l'autorité dont les officiers du Prince étaient autrefois revêtus. On appela ce conseil *provisoire*, parce qu'on comptait sur le retour du Prince dans ses états. La charge de Bandelier fut conservée. Le 1^{er} juin 1792 ce conseil fut nommé dans une assemblée de la Prévôté.

Le peuple fut appelé à prêter serment de fidélité à ce nouveau corps qui représentait le souverain, mais qui n'avait pas la sympathie générale, car le Bandelier fut obligé de se transporter dans quelques communes récalcitrantes pour engager les citoyens à ne pas refuser le serment qu'on exigeait de leur part.

Cette petite république marcha assez paisiblement, étant toujours sur le qui-vive et évitant avec soin ce qui aurait pu donner de l'ombrage à ses puissants voisins. Mais toute la

prudence humaine ne pouvait arrêter le cours des événements. Les Prévôtois ne purent éviter le sort qu'avaient subi, cinq années auparavant, leurs concitoyens de l'Ajoie, de la Vallée et des Franches-Montagnes. En décembre 1797 un corps d'armée française occupa la Prévôté, sans résistance bien entendu, mais non sans provoquer d'amers regrets dans le cœur du Bandelier et de tous ces bons Prévôtois qui tenaient à leurs us, coutumes et franchises ; je dirai à leur liberté et à leur indépendance.

Ce petit pays fut annexé au territoire de la république française une et indivisible et incorporé au département du Mont-Terrible.

Ainsi finit l'existence politique de la Prévôté, après une durée de plusieurs siècles. (Plus de onze siècles depuis saint Germain.) La charge de Bandelier fut abolie. Immédiatement après l'arrivée des Français, les papiers de ce fonctionnaire furent mis sous scellés, un triage en fut fait par les délégués de l'autorité française et tout ce qui concernait la Prévôté fut chargé sur une voiture et transporté sous escorte à Moutier pour être remis au commissaire du pouvoir exécutif.

Ces événements furent un coup fatal pour le Bandelier. Au dire des personnes qui l'ont connu particulièrement, le chagrin qu'il en éprouva, aurait contribué à abrégé ses jours.

Rentré dans la vie privée, il s'occupa de ses affaires particulières et de la culture de son rural. Pendant le dernier été de sa vie, il consacrait chaque jour quelques instants à donner à un petit nombre d'enfants qu'il affectionnait, des leçons de lecture et d'écriture. J'étais de ce nombre.

Etant allé à la foire de Malleray, au mois de mars 1807, il revint chez lui atteint d'une maladie inflammatoire. Huit jours après, âgé de 63 ans, il avait cessé de vivre. Il fut inhumé à Chandon, au milieu de ses parents et de ses ancêtres, qui l'avaient précédé dans la tombe. Grande fut la foule de parents, d'amis et de connaissances qui, l'accompagnant à sa dernière demeure, vinrent payer au bon citoyen, au fonctionnaire fidèle et intègre, leur tribut de respect et de regret.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques détails qui serviront à le caractériser plus particulièrement. Quant au *physique*, il était bel homme, grand, bien proportionné; vers la fin de sa vie un peu trop gros. Il se présentait bien, tenait à être bien mis, voyageait ordinairement à cheval et avait une belle prestance. — Quant au caractère, il était affable, d'un esprit enjoué souvent badin, il avait les qualités qui gagnent le cœur du peuple. Ami sincère de son pays et des Bernois, ennemi des Français, économe sans avarice, vivant bien sans tomber dans l'intempérance. Le voilà peint assez fidèlement.

J'ai dit qu'il était musicien, j'ajouterai qu'il était amateur de la chasse. À cette époque, on pratiquait cet art avec noblesse et courtoisie. Des messieurs et des dames venaient de Berne prendre part à cet amusement et chaque chasseur avait auprès de lui, au poste qui lui était assigné, une dame qui assistait comme spectatrice aux évolutions et aux scènes émouvantes de la chasse.

Il n'avait point de traitement fixe pour sa charge de Bandelier. Il percevait une rétribution de 2 écus blancs, soit 60 batz ancienne valeur pour chaque journée qu'il passait hors de la maison et 1 écu blanc lorsqu'il travaillait chez lui. Ces journées ascendaient au nombre de 150 à 160 par année, ce qui portait ses honoraires annuels à environ mille francs fédéraux. Outre cela, il percevait l'intérêt d'un capital de deux cents louis d'or, que son prédécesseur, le Bandelier Moschard, avait généreusement légué à la Prévôté, à condition que les intérêts de cette somme seraient perçus par ses successeurs en cette charge, pour améliorer leur salaire. Ce capital a été partagé, il y a environ 30 ans, entre les communes de l'ancienne Prévôté.

Fidèle à son serment, il soutint constamment et avec énergie les franchises et les droits de ses concitoyens. A l'appui de cette assertion et pour terminer mon récit, je vous citerai deux faits pris à différentes époques de son administration, l'un sous le régime du Prince-Evêque et l'autre sous le gouvernement provisoire.

En haussant le prix du sel, le Prince voulait que les Prévôtois fussent astreints, à l'instar des autres citoyens de l'Evêché, à se pourvoir de ce condiment indispensable, exclusivement dans les magasins et les tines où on le débitait pour le compte de S. A. Les Prévôtois de leur côté, prétendaient, en vertu de leurs anciennes franchises, avoir le droit d'en acheter où ils le jugeraient convenable. Le Prince ne voulant pas céder, que fait le Bandelier? Pour maintenir de fait le droit qu'il réclamait de bouche et par écrit, il fait atteler trois chevaux à une voiture, et accompagné d'un conducteur, il s'en va acheter une tonne de sel à St-Joseph, au canton de Soleure et l'amène chez lui par le passage difficile de Chaluet. Les frais de transport dépassaient le bénéfice qu'il pouvait réaliser sur la différence de prix, mais il fit cette démarche pour engager ses concitoyens à résister aux empiètements du Prince et à ne pas abandonner leur droit.

Le second fait se passa peu de temps avant la réunion de notre pays à la France.

Un corps de troupes françaises occupait Delémont et la vallée. Le général Vieusseux, qui en avait le commandement, jugea à propos de faire exécuter quelques travaux de retranchement ou de campement à l'extrême frontière du côté de Courrendlin. Le Bandelier ayant été prévenu que ces travaux empiétaient sur le territoire neutre de la Prévôté, sans crainte de heurter un voisin puissant et susceptible, écrit au général français pour se plaindre de ses empiètements, et réclame avec politesse et avec énergie le respect dû au territoire de la Prévôté. Sa démarche fut couronnée de succès. Vieusseux lui adresse une lettre d'excuse, disant que, s'il y avait une violation de territoire, c'était faute de connaître exactement les limites. Il promet de respecter le territoire de la Prévôté, désirant, dit-il, vivre en bons voisins.

Telles ont été les principales circonstances de la vie d'un homme qui fut honoré de l'estime et de la confiance de ses concitoyens et à la mémoire duquel, je me plais à payer, en ma qualité de filleul, un juste tribut de respect et de reconnaissance.